

SAVARIA CORPORATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
AU 31 MARS 2004
(non vérifiés)

RAPPORT TRIMESTRIEL

Pour le premier trimestre terminé le 31 Mars , 2004

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

Savaria – 1^{er} Trimestre 2004

L'analyse des résultats et de la situation financière de Savaria Corporation (« Savaria» ou «la Compagnie») pour la période de 3 mois terminée le 31 mars, 2004 doit être lue en conjoncture avec les états financiers et les notes des états financiers intermédiaires non vérifiés de la Compagnie et concurremment avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes incluses dans le Rapport Annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été préparés par la Compagnie conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les états financiers intermédiaires et suivent les mêmes conventions et méthodes comptables que les plus récents états financiers annuels à l'exception des nouveaux principes comptables mentionnés dans ce rapport. De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires à une image fidèle sont reflétés dans les états financiers intermédiaires. Ces ajustements sont normaux et récurrents. Les vérificateurs de la Compagnie n'expriment pas d'opinion sur ces états financiers intermédiaires.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

L'analyse et les commentaires de la direction ont pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre notre entreprise, notre stratégie d'affaires, notre rendement, nos attentes à l'égard de l'avenir et notre façon de gérer les risques et les ressources financières. Ils visent également à améliorer la compréhension des états financiers intermédiaires non vérifiés ainsi que de leurs notes afférentes et, à cette fin, devraient être lus conjointement avec ces documents. Les énoncés contenus dans le présent rapport faisant état des objectifs, des projections, des estimations, des attentes et des prévisions de la Compagnie ou de la direction pour l'avenir, peuvent être des «énoncés prospectifs» et, à ce titre, être signalés par l'utilisation de verbes tels que «croire», «prévoir», «estimer» ou «s'attendre à», ainsi que par l'emploi du futur ou du conditionnel, peu importe la tournure négative ou positive ou la variante utilisée. La Compagnie tient à rappeler que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les initiatives ou les résultats réels de la compagnie pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le niveau de réalisation d'une projection en particulier. Dans la présente section, intitulée «Analyse et commentaires de la direction», l'expression «Compagnie» désigne Savaria Corporation; l'expression «Savaria» désigne, selon le contexte, la Compagnie et/ou sa filiale, ou la Compagnie tout simplement.

Résultats Financiers (Tous les montants sont en dollars canadiens.)

Au cours du premier trimestre ("Q1") terminé le 31 mars, 2004, le chiffre d'affaires s'est établi 4,537,372 \$ pour une augmentation de 10.4% par rapport à 4,111,685 \$ enregistré au Q1 2003. Le bénéfice net au Q1 2004 s'est établi à 643,227 \$ pour une augmentation de 42.3% comparativement au 452,160 \$ enregistré au cours du Q1 2003. Le bénéfice par actions ordinaires au Q1 2004 est de 0.041 \$ par actions non diluées (comparativement à 0.034 \$ au Q1 2003) et de 0.028 \$ (comparativement à 0.021 \$ au Q1 2003) par actions pleinement diluées.

La marge bénéficiaire d'exploitation a diminué de 1% au Q1, 2004 comparativement au Q1, 2003. Au cours du premier trimestre ("Q1") terminé le 31 mars, 2004, Savaria a augmenté ces dépenses de Ventes et d'Administration de 23.6% à 1,049,231 \$ par rapport à 849,187 \$ au Q1 2003. Cette augmentation des dépenses provient de l'accroissement du nombre de représentants et des dépenses reliées afin de supporter l'expansion de notre réseau de distribution.

Le gain sur taux de change de 376,788 \$ enregistré au Q1 2004, comparativement à la perte de 15,065 \$ au Q1 2003 provient, de la politique de couverture pour se protéger contre les fluctuations de devises étrangères, compte tenu que la majorité de nos revenus sont réalisés en dollar Américains.

Les flux de trésorerie générés au cours du premier trimestre terminé le 31 mars, 2004 sont de 749,656 \$, soit une augmentation de 55.5% comparativement à 482,171 \$ enregistré pour la même période en 2003. Le fonds de roulement s'est accru à 7,454,207 \$ au Q1, 2004 comparativement à 6,739,089 \$ présenté au bilan du 31 décembre 2003.

La valeur nette des immobilisations corporelles a diminué de 68,015 \$ soit 3,973,114 \$ au 31 mars, 2004 comparativement à 4,041,129 \$ au 31 décembre, 2003. Au 31 mars, 2004, Savaria avait en espèces, quasi-espèces et placements temporaires un total de 5,926,281 \$ comparativement à 4,160,271 \$ au 31 décembre, 2003.

Les capitaux propres de Savaria au 31 mars, 2004 s'établissent à 11,580,093 \$ comparativement à 10,934,366\$ au 31 décembre 2003.

Nouveaux principes comptables appliqués

Principes comptables généralement reconnus du Canada

Le nouveau chapitre 1100 du Manuel de l'ICCA, « Principes comptables généralement reconnus », a été émis et s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er octobre 2003. Le nouveau chapitre établit des normes pour la communication d'une information financière en conformité avec les PCGR du Canada. Il précise l'autorité relative aux différentes déclarations comptables et autres sources des PCGR du Canada à consulter, en complément au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers ». La nouvelle norme élimine les « pratiques de l'industrie » comme sources potentielles à consulter. Étant donné que la société se conforme aux exigences, l'adoption de ces nouvelles recommandations n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la société.

Dépréciation d'actifs à long terme

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA a émis le chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », en vigueur pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2003. Le présent chapitre définit des normes de constatation, de mesure et de divulgation applicables à la dépréciation d'actifs à long terme non monétaires, y compris les terrains, bâtiments et équipements, les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, les coûts de démarrage reportés et les actifs à long terme payés d'avance. La société a adopté ces nouvelles recommandations au 1er janvier 2004 et a conclu qu'aucune perte de valeur ne devrait être constatée.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA a émis le chapitre 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Le présent chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux passifs au titre des obligations légales liées à la mise hors service d'actifs à long terme. Selon cette norme, les obligations sont d'abord mesurées à la juste valeur et subséquemment ajustées par une charge de désactualisation de la valeur actualisée et de toutes variations des flux de trésorerie s'y rapportant. Le coût de mise hors service d'une immobilisation doit être capitalisé à ladite immobilisation et amorti en déduction du bénéfice au fil des années. Le chapitre est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2004. La société a adopté la nouvelle recommandation au 1er janvier 2004 et a conclu qu'aucune charge ne devrait être constatée.

Relations de couverture

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA a émis une note d'orientation, la NOC-13, « Relations de couverture », qui expose ses vues sur l'identification, la désignation, la documentation et l'efficacité des relations de couverture, aux fins de l'application de la comptabilité de couverture aussi bien que de la cessation de la comptabilité de couverture. La note d'orientation établit certaines conditions d'application de la comptabilité de couverture. Cette note d'orientation doit être appliquée aux relations de couverture en vigueur pour les exercices débutant le ou après le 1er juillet 2003. La Société a examiné à nouveau ses relations de couverture en vigueur le 1er janvier 2004 et, à la suite de cet examen, comptabilise certains instruments dérivés, ne se qualifiant pas à titre de relation de couverture, à leur juste valeur. Par conséquent, les actifs au 1er janvier 2004 ont été augmentés de 1 414 918 \$ et les gains non matérialisés connexes du même montant ont été inscrits à titre de produits reportés et seront enregistrés au bénéfice pour les périodes où les opérations couvertes initiales influencent les résultats.

Constatation des produits

Le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'ICCA a émis le CPN-141 « Constatation des produits », le CPN-142 « Accords de prestations multiples générateurs de produits » et le CPN-143 « Comptabilisation des contrats de garantie complémentaire ou de maintenance de produits souscrits indépendamment de la vente » s'appliquent aux exercices et aux périodes intermédiaires ouverts à compter du 17 décembre 2003. Le CPN-141 résume les principes énoncés des directives interprétatives quant à l'application du chapitre 3400 « Produits » du Manuel. Plus précisément, le CPN présente les critères à satisfaire pour que la constatation des produits soit considérée comme achevée. Le CPN-142 traite de certains aspects de la comptabilisation, par un fournisseur, des accords en vertu desquels celui-ci exécutera de multiples activités génératrices de produits pour un client déterminé. Finalement, le CPN-143 traite de la question à savoir comment constater les produits et les coûts afférents à un contrat de garantie complémentaire ou de maintenance de produit qui a été souscrit indépendamment de la vente. Étant donné que la société se conforme aux exigences, l'adoption de ces nouvelles recommandations n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la société.

Marcel Bourassa

Président et Chef de l'Exploitation

SAVARIA CORPORATION
RÉSULTATS CONSOLIDÉS (non vérifiés)
POUR LES PÉRIODES DE 3 MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

	2004	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 537 372 \$	4 111 685 \$
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues	2 858 795	2 549 288
Frais de vente et d'administration	1 049 231	849 187
Amortissement des immobilisations corporelles	72 236	25 134
Amortissement des frais de développement reportés	23 943	25 720
	4 004 205	3 449 329
BÉNÉFICE d'exploitation	533 167	662 356
AUTRES REVENUS ET CHARGES		
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	6 453
Intérêts et dividendes	30 302	9 835
Gain (perte) sur change	376 788	(15 065)
Intérêts et frais de banque	(7 977)	(8 267)
	399 113	(7 044)
BÉNÉFICE avant impôts sur les bénéfices	932 280	655 312
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	289 053	203 152
BÉNÉFICE NET attribuable aux actions ordinaires	643 227 \$	452 160 \$
Bénéfice net par action ordinaire :		
de base	0,041 \$	0,034 \$
dilué	0,028 \$	0,021 \$
Nombre moyen d'actions en circulation :		
émis	15 716 666	13 471 666
dilué	23 012 747	21 252 666

SAVARIA CORPORATION
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS (non vérifiés)
POUR LES PÉRIODES DE 3 MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

	2004	2003
SOLDE au début de la période	4 997 204 \$	3 253 781 \$
BÉNÉFICE NET	643 227	452 160
SOLDE à la fin de la période	5 640 431 \$	3 705 941 \$

SAVARIA CORPORATION
BILANS CONSOLIDÉS (non vérifiés)

	au 31 mars	au 31 décembre
	2004	2003
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	1 188 821 \$	736 701 \$
Placements temporaires	4 737 460	3 423 570
Débiteurs	2 856 835	3 538 206
Stocks	1 413 401	1 389 891
Frais payés d'avance	395 419	73 825
Contrats de change à recevoir	240 584	-
Impôts à recevoir	199 422	233 133
	11 031 942	9 395 326
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 973 114	4 041 129
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS	201 877	187 299
CONTRATS DE CHANGE À RECEVOIR	199 210	-
ACTIF D'IMPÔTS FUTURS	172 400	172 400
	15 578 543 \$	13 796 154 \$
	2004	2003
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	2 322 628 \$	2 179 126 \$
Produits reportés	1 215 511	437 515
Passif d'impôts futurs	23 000	23 000
Versements exigibles sur la dette à long terme	16 596	16 596
	3 577 735	2 656 237
DETTE À LONG TERME	1 403	5 551
PRODUITS REPORTÉS	209 062	-
PROVISION POUR GARANTIES	210 250	200 000
	3 998 450	2 861 788
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	5 939 662	5 937 162
Bénéfices non répartis	5 640 431	4 997 204
	11 580 093	10 934 366
	15 578 543 \$	13 796 154 \$

SAVARIA CORPORATION
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (non vérifiés)
POUR LES PÉRIODES DE 3 MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	643 227 \$	452 160 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	72 236	25 134
Amortissement des frais développement reportés	23 943	25 720
Impôts futurs	-	(26 890)
Frais pour garanties	10 250	12 500
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	(6 453)
	749 656	482 171
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 050 892	(113 675)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 800 548	368 496
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	(1 313 890)	1 791 950
Frais de développement reportés	(38 521)	(21 943)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	-	16 508
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 221)	(1 495 337)
Contrats de change à recevoir	(199 210)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 555 842)	291 178
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(4 148)	(4 149)
Produits reportés	209 062	-
Droits d'inscription à la bourse	-	(51 229)
Émission d'actions	2 500	15 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	207 414	(40 378)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	452 120	619 296
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES au début de la période	736 701	439 376
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES à la fin de la période	1 188 821 \$	1 058 672 \$

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été préparés par la société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les états financiers intermédiaires et suivent les mêmes conventions et méthodes comptables que les plus récents états financiers annuels à l'exception des nouveaux principes comptables mentionnés à la note 2. De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires à une image fidèle sont reflétés dans les états financiers intermédiaires. Ces ajustements sont normaux et récurrents. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels vérifiés et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

2. NOUVEAUX PRINCIPES COMPTABLES MIS EN VIGUEUR

Principes comptables généralement reconnus du Canada

Le nouveau chapitre 1100 du Manuel de l'ICCA, « Principes comptables généralement reconnus », a été émis et s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er octobre 2003. Le nouveau chapitre établit des normes pour la communication d'une information financière en conformité avec les PCGR du Canada. Il précise l'autorité relative aux différentes déclarations comptables et autres sources des PCGR du Canada à consulter, en complément au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers ». La nouvelle norme élimine les « pratiques de l'industrie » comme sources potentielles à consulter. Étant donné que la société se conforme aux exigences, l'adoption de ces nouvelles recommandations n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la société.

Dépréciation d'actifs à long terme

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA a émis le chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », en vigueur pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2003. Le présent chapitre définit des normes de constatation, de mesure et de divulgation applicables à la dépréciation d'actifs à long terme non monétaires, y compris les terrains, bâtiments et équipements, les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, les coûts de démarrage reportés et les actifs à long terme payés d'avance. La société a adopté ces nouvelles recommandations au 1er janvier 2004 et a conclu qu'aucune perte de valeur ne devrait être constatée.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA a émis le chapitre 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Le présent chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux passifs au titre des obligations légales liées à la mise hors service d'actifs à long terme. Selon cette norme, les obligations sont d'abord mesurées à la juste valeur et subséquemment ajustées par une charge de désactualisation de la valeur actualisée et de toutes variations des flux de trésorerie s'y rapportant. Le coût de mise hors service d'une immobilisation doit être capitalisé à ladite immobilisation et amorti en déduction du bénéfice au fil des années. Le chapitre est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2004. La société a adopté la nouvelle recommandation au 1er janvier 2004 et a conclu qu'aucune charge ne devrait être constatée.

Relations de couverture

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA a émis une note d'orientation, la NOC-13, « Relations de couverture », qui expose ses vues sur l'identification, la désignation, la documentation et l'efficacité des relations de couverture, aux fins de l'application de la comptabilité de couverture aussi bien que de la cessation de la comptabilité de couverture. La note d'orientation établit certaines conditions d'application de la comptabilité de couverture. Cette note d'orientation doit être appliquée aux relations de couverture en vigueur pour les exercices débutant le ou après le 1^{er} juillet 2003. La Société a examiné à nouveau ses relations de couverture en vigueur le 1er janvier 2004 et, à la suite de cet examen, comptabilise certains instruments dérivés, ne se qualifiant pas à titre de relation de couverture, à leur juste valeur. Par conséquent, les actifs au 1er janvier 2004 ont été augmentés de 1 414 918 \$ et les gains non matérialisés connexes du même montant ont été inscrits à titre de produits reportés et seront enregistrés au bénéfice pour les périodes où les opérations couvertes initiales influencent les résultats.

Constatation des produits

Le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'ICCA a émis le CPN-141 « Constatation des produits », le CPN-142 « Accords de prestations multiples générateurs de produits » et le CPN-143 « Comptabilisation des contrats de garantie complémentaire ou de maintenance de produits souscrits indépendamment de la vente » s'appliquent aux exercices et aux périodes intermédiaires ouverts à compter du 17 décembre 2003. Le CPN-141 résume les principes énoncés des directives interprétatives quant à l'application du chapitre 3400 « Produits » du Manuel. Plus précisément, le CPN présente les critères à satisfaire pour que la constatation des produits soit considérée comme achevée. Le CPN-142 traite de certains aspects de la comptabilisation, par un fournisseur, des accords en vertu desquels celui-ci exécutera de multiples activités génératrices de produits pour un client déterminé. Finalement, le CPN-143 traite de la question à savoir comment constater les produits et les coûts afférents à un contrat de garantie complémentaire ou de maintenance de produit qui a été souscrit indépendamment de la vente. Étant donné que la société se conforme aux exigences, l'adoption de ces nouvelles recommandations n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la société.